Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 241944

A. AV	IS D'ENQUETE		Référence co	mmunale :	
Donn	ées générales		Compétence M ou ME (*)	: (ME) Municipale E	tat
1.	Commune (*):	St-Sulpice (Vaud)			
2.	Lieu-dit :	Avenue du Léman 8			
	et/ou adresse (*):				
3.	Coordonnées (E / N) (*) :	2532760 / 1151440 (coord	données moyennes de l'ouvr	age, par exemple: 2549	170 / 1161250)
4.	No de parcelles (*):	316			
5.	No ECA :	117 601 B59	9 B61		
6.	Note recen, architectural				
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pag	ge n° 14)			
7.	Propriétaire (*) :		,		
	Nom, Prénom :	JACQUES TERRAIL, ANI ET NICOLE BERTHOUD	NE FRANCOISE TERRA	L Raison sociale :	
	Adresse:	P.A. Chemin des Leppes	14	Tél.:	
	NPA / Localité :	1816 CHAILLY-MONTRE	UX	E-mail :	
	Promettant acquéreur :				
	Nom, Prénom :	om:			
	Adresse :			Tél.:	
	NPA / Localité :			E-mail :	
	Droit distinct et perman	ent:	T.	=	
	Nom, Prénom :			Raison sociale :	
	Adresse:			Tél.:	
	NPA / Localité :			E-mail:	
8.	Auteur des plans (*) (per	sonne physique selon art. 72	RATC)	250	
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [] Ingénieu	ır [] Exception art. 106 L	ATC	
	Nom, Prénom :	NIETO ENRIQUE		N° REG :	21698
	Profession:	Architecte			
	Raison sociale:	NIETO ARCHITECTURE	SÀRL	E-mail: info@	nieto.ch
	Adresse:	Rue de Bassenges 21		Tél.:	
	NPA / Localité :	1024 ECUBLENS	*	Fax:	
9.	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche	possible)		
	☐ Adjonction		☐ Agrandissement		Changement / nouvelle destination des locaux
	[X] Construction nouvelle		☐ Démolition partielle		☐ Démolition totale
	☐ Reconstruction après☐ Transformation(s)	démolition	Reconstruction aprè	sincendie	☐ Rénovation totale
10.	Description de l'ouvrage	e (*) :			
	DEMOLITIONS DU BATI	MENT ECA N° 117 ET DES PPARTEMENTS, CONSTR			TRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE VLLA RAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET PANNEAUX
11.		(Base légale d'octroi, N° d	de l'article et mention du r	notif)	

Dérogation à l'art. 8.4 du règlement communale concernant la place couverte

Partic	ularités		
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :		[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS	5)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
13.	a) Le projet implique un défrichement de {m²} (cocher aussi la question 105a.)		
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question	105b.)	[X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)		
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)		П
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :		[X] Oui [_] Non
L'enq	uête publique de 30 jours est ouverte du au		

30.09.2	2025	Demande de permis de	construire (P) - 241944				
B. RE	NSEIGNEMENTS COMPLEM	ENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE					
20.	Maître de l'ouvrage (*) :						
20.	☐ 01 CFF ☐ 03 Département fédéral de la ☐ 04 Office fédéral des constru ☐ 05 Office fédéral des routes ☐ 07 Swisscom ☐ 08 La Poste ☐ 10 Canton ☐ 11 Entreprise de droit public ☐ 15 Commune ☐ 16 Entreprise de droit public ☐ 21 Société d'assurance (san ☐ 22 Institution de prévoyance ☐ 23 Caisse maladie, SUVA ☐ 24 Banque, fond immobilier, ☐ 31 Usine d'électricité privée ☐ 32 Usine à gaz privée ☐ 33 Chemin de fer privé ☐ 41 Société individuelle ou de ☐ 42 Coopérative de logement ☐ 43 Société de capitaux, SA, ☐ 51 Société individuelle ou de	d'un canton de la commune (transports publics, gaz, eau, s les caisses de pension et les caisses maladi, caisse de pension holding financière e personnes (construction, immobilier)	des EPF électricité, etc.)				
	[] 63 Organisation internationa	le, ambassade					
	[] 62 Autre maître d'ouvrage pr	rivé (église, fondation, association, etc.) :					
		QUES TERRAIL, ANNE FRANCOISE TERRA IICOLE BERTHOUD	IL Raison sociale :				
	Adresse: P.a.	chemin des Leppes 14	Tél.: 079 310 74 03				
		CHAILLY-MONTREUX	E-mail: terrail@bluewin.ch				
21.	Direction des travaux (*) :						
		IQUE NIETO	Raison sociale : NIETO ARCHITECTURE SÀRL				
		de Bassenges 21	Tél.: 021 691 75 55				
		ECUBLENS	E-mail: info@nieto.ch				
	TVI A / LOCAING . TOZA	LOODLENG	E-mail: Imognieto.cn				
0.01	DACTEDISTIQUES DE L'OU	MAGE					
	ARACTERISTIQUES DE L'OU						
30.	Genre de construction (aide) (*)	[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie c	ivil, aménagement extérieur 🔝 Construction particulière				
31.	Type d'ouvrage (*) :						
	Approvisionnement en eau / én	ergie					
	Elimination des déchets	2 Ordures ménagères [] 23 Autres déchets	autonom des daux deces				
	Infrastructure routière, parking	☐ 31 Routes nationales ☐ 32 Routes cantonales ☐ 33 Routes communales ☐ 34 Route, place de stationnement ☐ 35 Parking couvert					
	Autre transport et communication		e fer (yc. gare)				

[] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)

41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 44 Constructions pour les transports aériens

☐ 49 Autres constructions vouées aux transports

	Education, recherche, san				u au niveau matu	arite)	
	loísirs, culture		·	ire ou recherch	ne		
		[_] 53 Hôpit					
		· /			assistance socia	ale	
				it de santé spé			
				s et de tourisn	ne		
		∐ 57 Eglise	et bâtiment a	à but religieux			
		∐ 58 Bâtim	ents à but cu	lturel, musées,	bibliothèques et	t monuments	
	∐ 59 Sa		s omnisports (et salles de sp	ort		
	Autres infrastructures	∐ 61 Amér	nagement de l	perges et barra	ages	4	
		☐ 62 Cons	tructions pour	la défense na	tionale		
		[] 69 Autre	s infrastructur	es			
		[] 71 Maiso	on individuelle	à un logemen	t, isolée		
		☐ 72 Maiso	on individuelle	à un logemen	t, mitoyenne ou j	jumelle	
		[X] 73 Bâtin	nent à plusieu	rs logements p	our l'habitation e	exclusivement	
		[] 74 Bâtim	nent à usage r	mixte, principal	ement à usage d	d'habitation	
		76 Foye	r sans soins n	nédicaux et/ou	assistance socia	ale	
			ge, place de p	arc en rapport	avec l'habitation	1	
		79 Autre	construction	en rapport ave	c l'habitation		
	Agriculture, sylviculture	∐ 81 Cons	truction agrice	ole			
		∐ 82 Cons	truction sylvic	ole			
		[_] 83 Amél	iorations fonci	ères			
	Industrie, artisanat,	[] 91 Fabri	que, usine, at	elier			
	commerce, services,	 [_] 92 Halle	, dépôt, silo, d	iterne			
	administration		administratif, b	oureaux			
			commercial, m	nagasin			
		∐ 95 Etabl	issements tels	s que hôtel, ca	fé-restaurant, cat	fé-bar, tea-room, etc	
		☐ 96 Autre	s hébergeme	nts de courte d	lurée		
		[] 99 Autre	construction	destinée à des	activités éconor	miques	
Situat	ion						
33.	Emprise de l'ouvrage (déf	inie par le rayon autour de	s coordonnée	s E/N du proje	et):		
	1.36 m	[] 10 m	[X] 25 m		[] 50 m		
	[5 m	[] 250 m	[] 500 m		[] 1000 m		
	∐ 100 m	230 m	[] 300 HI				
34.	L'ouvrage est également :	situé sur une autre commu	ine:				
0.5		f1-5' (BOA)	fV1				
35.	Dans un plan général d'af Dans un plan partiel d'affe		[X]				
	Dans un plan de quartier		ü	Nom et/ou N	o de la zone		
36.	Secteur de protection des	eaux :	f 1 Au fX1 öl	B (Si zones S. c	ocher la question l	N° 115)	
37.		me ferroviaire ou jouxtant l se ferroviaire selon art. 18m l					
	-	l en cours, cocher la question					
Bruit							
38.	[X] a) Les degrés de sens	sibilité au bruit (DSB) ont d	éjà été attribu	és dans les zo	nes d'affectation	1	
	1.1.h) La construction, no	uvelle ou transformée, cor	nnortant des l	ocaux d'hahita	tion ou des locau	ux d'exploitation dans lesquels des personnes	
	séjournent régulièrem	ent pendant des périodes	prolongées, e	st située sur u	ne parcelle où le	DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé es	st
	indiqué à la question l					: (D.O.F. DUDE) (I)	
	(joindre la proposition de	e DSB du constructeur et le p	réavis du Servi	ce de l'environne	ement et de l'energ	gie (DGE-DIREV))	
Eau p	otable, défense incendie						
· milesticati				NIO.			
40.	Alimentation en eau de bo			[X] Réseau _I	oublic	Alimentation privée	
41.	Défense incendie extérieu	are à partir d'une borne hy	drante :	Existante		[] Projetėe	
				Distance [m]	:		
Rama	ssage des déchets						
42.	a) Conteneurs ordures me	ėnadėres		[Existant	(X) Projeté		
74.	b) Différenciés	J		☐ Existant			
		le aux camions ramasseu	rs	ū			

	ression des barrières architecturales		17 4 5 TA			
3.	 La construction de locaux et installations accessi besoins des personnes handicapées ou àgées (a Transformation ou agrandissement de bâtiments 	rt. 36 et 37 RLATC)				otée aux
quip	pements, installations					
9.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribu☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, camping			la commune)		
éch	ets de chantier					
0.	[X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (m faut s'attendre à la présence de polluants danger l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité commit de la l'autorité commit de l'autorité de l'autorité commit de l'autorité de l'a	eux (p. ex. PCB, l	,			
ffica	acité énergétique et durabilité des bâtiments et cons	structions				
		,	1 1 0	-4: DOLUDE 0	1.2 du 25 mai 2022	
5.	La demande est soumise aux exigences de l'exe Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver			ctive DROIDE 9.	1.3 du 23 mai 2022.	
5. 0. S l				ctive DROIDE 9.	1.3 uu 25 mai 2022.	
), SI	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver	ntionnées par ce der Existant	rnier. Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
, S l	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver JRFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²]	ntionnées par ce der Existant 3337	rnier. Ajouté 0	Supprimé 0	Total après trav. 3337	
o. Sl o.	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver JRFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	existant 3337 2176	Ajouté 0 0	Supprimé 0 0	Total après trav. 3337 2176	
0. 1. 2.	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver JRFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B)	Existant 3337 2176 283	Ajouté 0 0 341	Supprimé 0 0 229	Total après trav. 3337 2176 395	
	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver URFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C)	Existant 3337 2176 283 521	Ajouté 0 0 341 634	Supprimė 0 0 229 521	Total après trav. 3337 2176 395 634	
0. St. 00. 11. 22. 33.	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver JRFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C) dont consacrée au logement [m²]	Existant 3337 2176 283	Ajouté 0 0 341	Supprimé 0 0 229	Total après trav. 3337 2176 395	
0. 1. 2.	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver JRFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C) dont consacrée au logement [m²] Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)	Existant 3337 2176 283 521	Ajouté 0 0 341 634	Supprimė 0 0 229 521	Total après trav. 3337 2176 395 634 634	
0. 1. 2. 3.	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver JRFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C) dont consacrée au logement [m²] Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)	Existant 3337 2176 283 521 284	Ajouté 0 0 341 634 634	Supprimé 0 0 229 521 284	Total après trav. 3337 2176 395 634 634	
0. SI 0. 11. 22.	Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subver JRFACES, VOLUME, COÛT Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C) dont consacrée au logement [m²] Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)	Existant 3337 2176 283 521	Ajouté 0 0 341 634	Supprimė 0 0 229 521	Total après trav. 3337 2176 395 634 634	

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments

2 Avec logements Sans logements

Nb total de bâtiments transformés

0

Nb total de bâtiments démolis 1 (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81.	Couverts, garages extérieurs	1	6	0	7
82.	Places non couvertes	0	0	0	0
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question	1 401 a)	6	0	7
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	3	0	3

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]	A NEW					
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) :	Bâtiment dé	ámoli				
D .	Lorsque le type de travaux correspond			de décrire la transforma	ation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :		
	Assainissement énergétique		∐Assainissement syste		☐Transformations / rénovations intérieures		
	☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique		<pre>[_]Agrandissement char [_]Installation solaire ph</pre>		_]Agrandissement non chauffé]Autres travaux de transformation		
B2	N° de parcelle (*) :	316	pr	otovonalique			
В3	N° ECA :	117					
	En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.						
B4	Rue/lieu (*):	Avenue du l	Léman 8				
B5	Dénomination du bâtiment :	Maison indiv	viduelle				
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Maison individuelle à un	logement			
	Classe :		Maisons individuelles				
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		167				
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		521				
B10	Surface brute des planchers pour le log	ement [m²] :	284	Pour les activités [m²]	:		
B11	Cube SIA [m³] :		1092				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols		(x): 4				
B13	Nombre total de logements après travai		0				
		pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce o	u plus :		
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	difient-ils le r	nombre ou la taille des log	gements: Oui			
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	YSTEME DE	CHAUFFAGE				
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèn	ne de chauffa	age (*) :				
	Principal:						
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	stème de ch	auffage (*):				
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:			,			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc	ction d'eau ch	naude sanitaire (*) :				
	Principal:						
	Secondaire:						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pr	oduction d'ea	au chaude sanitaire (*):				
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er jar	nvier 1991 (da	ate du permis de construir	re): [X] Oui	[_] Non		
Pour	Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011) Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :						
des • dép (Atte	e établir un diagnostic amiante (le diagno diagnostiqueurs amiante du Forum Amia oser le rapport de diagnostic amiante au ention : le rapport sous forme électroniqu dre à la demande de permis de construire	inte Suisse (F format PDF s e doit être sig	FACH) (<u>lien)</u> sur <u>la plateforme GDA</u> gné) .		on normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste		
,	25 psiio do constituit	_ s.ompidii	papior de rapport de d	agnostic amante, andsi (yas ia vorsiori pur.		

AUTR	RES INFORMATIONS SUR	LE BATIMEI	NT					
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	ouleur :					
		Mode de co	ouverture, couleur :					
	Tura da farrantura	[] []	5.33/alata					
	Type de fermeture :	Stores			50 - 3			
	b) Surface de toiture ou	i de façade e	en métal non enduit (par ex. e	n cuivre ou zinc) superieure a	a 50 m²			
44.	Installations de stockag (cocher aussi la question No 4		rbures et autres liquides pouv	ant polluer les eaux, soumise	es ou non soumises à aut	orisation s	spéciale selon art. 32	? OEaux
45	a) Ascenseur, monte-char	ge:	☐ Electrique ☐ Hydraulic	que b) Rampe/plate-	forme ajustable: [] Elect	rique 🔲 H	Hydraulique	
	c) Contenance du réservo	ir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / t	tapis roulant servant au tr	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio :		Antenne collective	Antenne extérieure	Antenne intérieure	9		
			Parabole	Câble téléréseau				
PART	TE ENERGIE							
	on thermique (bâtiments, on thermique	serres, loca	aux frigorifiques)		Comp. M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an):	Information	s complémentaires :					
	Qhli (MJ/m².an) :	Information	s complémentaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou égal	à Qhli						
	b) Demande de dérogation	n Qh est sup	erieur à Qhli					
	Dans tous les cas, joind VD-72	re le formul	aire EN-VD-2a ou EN-VD-2b	et le calcul SIA 380/1. Pour	les bâtiments neufs, jo	indre les	formulaires EN-VD	-3 et EN
	Surface de référence éner	gétique						
	SRE:		Informations of	complémentaires :				
465.	Installation de locaux frigo	rifiques et/or	u de congélation				EN 6	
468.	Serres artisanales ou agri	coles chauff	ées				EN 7	
474.	Halles gonflables						EN 8	
Install	ations techniques du bâti	ment						
449.			natisation ou de pompe à chal excepté PACs des villas et des	, ,	des		75	
450.	a) Pompe à chaleur utilisa	nt le sous-so	ol comme source de chaleur (sondes)			65A	
	b) Pompe à chaleur utilisa	nt les eaux :	souterraines comme source d	e chaleur (pompage)			65B	
		au ou air/air)	à l'intérieur ou à l'extérieur, pour	r le chauffage ou pour la producti	ion d'eau		Annexe	
	chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles const.	ructions ou no	on dispensées d'autorisation de c	construire selon l'Art.68c RLATC)				
	- Avec fonction de climatis	sation (pomp	e à chaleur réversible)				EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitud	e supérieure	e à 1000m				Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au ch lourd	narbon d'une	e puissance supérieure à 70 k	W, ou chauffage à mazout mo	oyen ou			
461.	Justificatif de la part minin	nale d'énerg	ies renouvelables				EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage e	et/ou d'eau c	haude sanitaire				EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation						EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération	n / humidifica	ation				EN-VD-5	
466.	Installation de production	d'électricité	par combustible				EN 9	
475.	Résidences secondaires						EN-VD-3	
Divers	5							
470.	Installation de chauffage	en plein air					EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art	53) - Conce	pt énergétique à soumettre à	la DGE-DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires et du	secteur publ	lic de plus de 1000 m²					
	- justificatif selon SIA 380	/4 de la cons	sommation électrique pour l'éd	clairage			EN 12	
	- justificatif selon SIA 380	/4 de la cons	sommation électrique pour la	ventilation et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs (consommati	on électrique >0.5 GWh ou th	ermique >5 GWh)			EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation à	a la loi sur l'é	energie ou à son règlement d'a	application				
	Dufairas Hautiala :							

L. SITI	JATION DE L'OUVRAGE		Annex	es
Enviro	nnement			
101.	Situation particulière Dans un plan cantonal d'affectation Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole	∐ Oui	[X] Non	
102.2	spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions,	[] Oui	[X] Non	
	changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	. 1		66 A
	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)			Annexe
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)			
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*):	[X] Oui	[] Non	43 - DN
10071	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) [X] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Glissement de terrain permanent (GPP) - Avalanches (AVA) - Glissement de terrain spontané (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC)			
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			š
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[X]		
110.	Dans une région archéologique			
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Préser	vation et promotion du parc locatif			
	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment ave estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués d			stants
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.			53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.			53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).			53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	et la prom	otion du parc locati	f (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)			54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54
	- Logements étudiants (LE)			54
	Logements à loyers abordables (LLA)	[]		54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	Ц	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Prote	ction des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	nux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire		Annexe
400	(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
1000000			
	ix occupant des travailleurs		
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Envir	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	П	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comr	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et l Inférieure à 2000 m² De 2000 à 5000 m² Supérieure à 5000 m² (EIE) Un plan de quartier a été établi car la surface	es parkings)			43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment av				43
	cet machines				
158.	Métaux et machines ☐ Aciéries (EIE) ☐ Vieux métaux (E ☐ Aluminium (EIE) ☐ Métaux non ferre			Ц	43, 64
			Δ	nnexes	Commission Commission
Bois				43, 64	
159.	Bois et traitement du bois [] Panneaux d'agglomérés (EIE) [] Plus de			43, 04	
Chimie					
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmédicaments, de sérums et de vaccins	macies et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64	
Alime	ntation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64	
Autres	s matériaux				
165.	Arts graphiques			43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et	du logement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques e	t électroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitum	e, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 3	0'000 t/an) (EIE)			
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVR	AGES, STEP	<u>Zatiki</u>	#KIRT	
Terra	ssements, dépôts d'excavation et décharges				
200.	Terrassements, excavations ou remblais impl couvrant une superficie de plus de 5000 m², n	quant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou nais inférieur à 50'000 m³			
207.	Le projet a des emprises (temporaires et défir conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	nitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de	e gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus de 500	erre '000 m³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes	résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Insta	llations de collecte, de tri, de conditionneme	nt, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	itement des	déchets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déche	ets			
204.	Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Capacité :	supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)				
206.	Construction ou modification de stations d'ép d'épuration	uration collectives ou d'équipements de traitement des boue	s []	51	
Surv	eillance des ouvrages de retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation Volu	me maximum d'accumulation > 100 m³			
	Rete	nue au dessus du terrain naturel			
	Volu	me d'eau permanent m³ :			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
255	Forece à purie	[]	52
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257. 258	Silos à fourrage		43
258. 259	Installations de biogaz. Abattoirs centres d'équarrissage de collecte de stockage d'incinération de déchets carnés, houcheries		43, 64
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		.0, 04
	[_] Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
100	TOATION DANIES CONTINUES TO STATE OF THE STA		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	[] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille ∐ eau non chauffée		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée		
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisirs	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic :	aérien / Véhicules à moteur		
Trafic :	aérien / Véhicules à moteur Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe
	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la		Annexe
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places		Annexe
400. 401. 401.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<u></u>	Annexe
400. 401. 401. 402.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		Annexe 43
400. 401. 401. 402. 403.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules.		Annexe 43 64 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels		Annexe 43 64 64 43, 64
400. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle ile, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) □ Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) □ Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		Annexe 43 64 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle ile, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64
400. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle (ite, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle ile, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64
400. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle (ie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle ile, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64
400. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410. 411.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle ille, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
400. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410. 411.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle ile, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution.intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de labrication, de lavage)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64

Page 12 / 15

Substa	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	JDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)			Annexe	
G. AN	NEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait crépond à la condition de l'art.69 al 1 bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon l sur le site de l'office de la consommation.	des mesures	de	[X] [X] [X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dema	andé		
30.	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [] Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	☐ Promettant acquéreur ☐ Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2 2	0		
	séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[]	
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0		
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF)				
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	2	0 1	[X]	
	Concept de gestion des sols	2	0	[]	
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0		
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié	0	0		
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date: FCUBLENS, LE 02.10, 25

Propriétaire(s)

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*)

TERRAIL

Prénom: Tél.

Raison sociale Adresse, N° (*): N° postal (*)

Chemin des Leppes

E-mail Localité (*):

CHAILLY-MONTREUX

Lieu, date et signature (*)

ECUBLENS, LE 02.10.25

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

021 694 33 60

Mandar France

Tél. (*): 021 691 75 55

Fax:

Le collaborateur soussigné declare avoir controlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglement luces.

Sceau et signatures

PUBLICATION DE L'AVIS D'E E RECEPTION DES DOSSIERS

- · Vérifier qu'une FAO est prévue la date sounaite (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au public sont effectués par la commune
- · Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 241944

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

JACQUES TERRAIL, ANNE FRANCOISERAISON SOCIALE : TERRAIL ET NICOLE BERTHOUD

Adresse:

P.A. Chemin des Leppes 14

Tél.:

NPA

1816

E-mail LOCALITE :

CHAILLY-MONTREUX

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

NIETO ENRIQUE

RAISON SOCIALE:

NIETO ARCHITECTURE SÀRL

Adresse

Rue de Bassenges 21

Tél. :

E-mail:

info@nieto.ch

NPA:

1024

LOCALITE :

ECUBLENS



B19

Demande de permis de construire (P) - 241944

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [2]				
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond a	Bâtiment déi à une transfo		la transformation	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique		☐Assainissement système de chau ☐Agrandissement chauffé ☐Installation solaire photovoltaïque		☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*):	316			
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	601			
B4	Rue/lieu (*):	Avenue du L	Léman 8		
B5	Dénomination du bâtiment :	Bucher			
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	0			
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT				
В7	Catégorie de bâtiment (*) :		Construction particulière (transform	nateur, silo, arrêts	s de bus)
	Classe:		Autres bâtiments non classés ailleu	ırs	
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		28		
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :		0		
B10	Surface brute des planchers pour le log	jement [m²] :	0 Pour les	activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³] :		112		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	ux): 1		
B13	Nombre total de logements après travai	ux (*):	0		
		1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
B14	Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	4 pce : odifient-ils le r	Nb 5 pce : nombre ou la taille des logements :	Nb 6 pce ou pl	lus :
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S				
	our la saisie: <u>lien</u>				
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	me de chauff	age (*);		
•	Principal:		390 ().		
	Secondaire:				
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :				
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de ch	hauffage (*) :		
	Pour générateur principal:				
	Pour générateur secondaire:				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc		:haude sanitaire (*) :		
	Principal:				
	Secondaire:				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p		eau chaude sanitaire (*) :		
	Pour générateur principal:				
	Pour générateur secondaire:				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja		date du permis de construire) :	[X] Oui	1 Non
Pour • fair des • dép (Ati	ante dans les bâtiments transformés or tous les cas où la construction a eu lieu re établir un diagnostic amiante (le diagnos diagnostiqueurs amiante du Forum Ami poser le rapport de diagnostic amiante au tention : le rapport sous forme électronique à la demande de permis de construir	i avant le 1er j nostic peut aus niante Suisse (u format PDF que doit être si	janvier 1991 (date du permis de cons ssi être dans certaines occasions de (FACH) (<u>lien</u>) sur <u>la plateforme GDA</u> signé)	type « utilisation	normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste

AUT	RES INFORMATIONS SUI	R LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, d	couleur :						
		Mode de c	ouverture, couleur :						
	Type de fermeture :	∐ Stores	∐ Volets						
	b) [] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par e	x. en cuivre ou zinc) su	périeure à 50 m²				
44.	☐ Installations de stocka		arbures et autres liquides p	ouvant polluer les eaux	., soumises ou non so	oumises à au	torisation	spéciale selon art.	32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-cha	arge:	☐ Electrique ☐ Hydra	aulique b) Ran	mpe/plate-forme ajusta	able: [_] Elec	trique [] I	Hydraulique	
	c) Contenance du réserv	oir d'huile :	litres	d) [_] E	Escalier / tapis roulant	servant au	transport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio	;	Antenne collective	[] Antenne exté	rieure [] Ante	nne intérieu	·e		
			☐ Parabole	Câble télérése	eau				
PAR	TIE ENERGIE								
	ion thermique (bâtiments	s, serres, loc	aux frigorifiques)			Comp M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :		Information	ns complémentaires :					
	Qhli (MJ/m².an) :		Information	ns complémentaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou ég	al à Qhli							
	b) Demande de dérogati	on Qh est sup	périeur à Qhli						
		dre le formul	laire EN-VD-2a ou EN-VD	-2b et le calcul SIA 38	0/1. Pour les bâtime	nts neufs, j	oindre les	formulaires EN-	VD-3 et EN
	VD-72								
	Surface de référence én	ergétique							
105	SRE :			ns complémentaires :		. 1		ENIC	
465.	Installation de locaux frig						()	EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauff	ees					EN 7	
474.	Halles gonflables	timont						EN 8	
449.		ement, de clin	natisation ou de pompe à c excepté PACs des villas et		it des fluides		Ш	75	
450.			ol comme source de chale				[.]	65A	
100.	, ,		souterraines comme sourc		a)			65B	
) à l'intérieur ou à l'extérieur, p	,, ,	<u>,</u>			Annexe	
	chaude sanitaire		on dispensées d'autorisation d						
	- Avec fonction de climat	tisation (pomp	e à chaleur réversible)					EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu	ide supérieure	e à 1000m					Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au d lourd	charbon d'une	e puissance supérieure à 7	0 kW, ou chauffage à n	nazout moyen ou				
461.	Justificatif de la part min	imale d'énerg	ies renouvelables					EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau d	chaude sanitaire					EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	1						EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération	on / humidifica	ation					EN-VD-5	
466.	Installation de production	n d'électricité	par combustible				\Box	EN 9	
475.	Résidences secondaires	3						EN-VD-3	
Diver	S								
470.	Installation de chauffage	en plein air						EN-VD-10	
471.			pt énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN					
473.	Bâtiments tertiaires et du							-	
	,		sommation électrique pour	_				EN 12	
	-		sommation électrique pour		atisation			EN 13	
476.			ion électrique >0.5 GWh ou					EN-VD-15	
477.		a la loi sur l'é	energie ou à son règlement	d'application					
	Précisez l'article :								

B19

Demande de permis de construire (P) - 241944

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [3]			
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment dé l à une transfo		ansformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique		☐Assainissement système de chauffagr ☐Agrandissement chauffé ☐Installation solaire photovoltaïque	ge ☐ Transformations / rénovations intérieures ☐ Agrandissement non chauffé ☐ Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*):	316		
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	B59		
B4	Rue/lieu (*):	Avenue du L	Léman 8	
B5	Dénomination du bâtiment :	Réduit		
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	0		
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT			
В7	Catégorie de bâtiment (*):		Construction particulière (transformateur	ır, silo, arrêts de bus)
	Classe:		Autres bâtiments non classés ailleurs	
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		8	
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	1	0	
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²] :	0 Pour les activ	vités [m²]:
B11	Cube SIA [m³] :		24	
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	ux): 1	
B13	Nombre total de logements après trava	.ux (*):	0	
		1 pce : 4 pce :	The state of the s	b 3 pce : b 6 pce ou plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo			5 0 pee ou place.
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE	F CHAUFFAGE	
S.Distant	oour la saisie: <u>lien</u>			
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèl	eme de chauff	fane (*) :	
	Principal:		390 ().	
	Secondaire:			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de cl	hauffage (*) :	
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	uction d'eau c	:haude sanitaire (*) :	
	Principal:			
	Secondaire:			
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'e	eau chaude sanitaire (*):	
	Pour générateur principal:	:		
	Pour générateur secondaire:			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (c	date du permis de construire) :	[X] Oui
Pour • fair des • dép (At	ire établir un diagnostic amiante (le diagn es diagnostiqueurs amiante du Forum Am eposer le rapport de diagnostic amiante au uttention : le rapport sous forme électroniq	u avant le 1er j nostic peut aus niante Suisse (au format PDF que doit être s	janvier 1991 (date du permis de construire issi être dans certaines occasions de type (FACH) (lien) - sur la plateforme GDA	e « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste

AUTI	RES INFORMATIONS SL	IR LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, d	couleur :						
		Mode de co	ouverture, couleur :						
	Type de fermeture :	Stores St	☐ Volets						
	b) [] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par	ex. en cuivre ou	u zinc) supérieure à 5	50 m²			
44.	[] Installations de stock		rbures et autres liquides	pouvant polluer	les eaux, soumises	ou non soumises à aut	orisation	spéciale selon art. 3	32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	narge:	Electrique Hyd	raulique	b) Rampe/plate-fo	rme ajustable: [_] Elect	rique [_]	Hydraulique	
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres		d) [] Escalier / tap	ois roulant servant au tr	ansport o	de personnes	
46.	Raccordement TV/radio);	☐ Antenne collective	∐ Ante	nne extérieure	☐ Antenne intérieure	•		
			∐ Parabole	∐ Câbl	e téléréseau				
PAR	TIE ENERGIE								
10100	ion thermique (bâtiment	e sarras loc	auv frigorifiques)			Compe	tonco		
	on thermique	.5, 561165, 1006	aux mgormques/			М	ME		
48.	Qh (MJ/m².an):		Information	ons complémen	taires:				
	Qhli (MJ/m².an) :		Information	ons complémen	taires :				
453.	a) Qh est inférieur ou é	gal à Qhli							
	b) Demande de déroga	tion Qh est sup	périeur à Qhli				\Box		
	Dans tous les cas, joir VD-72	ndre le formul	aire EN-VD-2a ou EN-VI	D-2b et le calcı	ıl SIA 380/1. Pour le	s bâtiments neufs, jo	indre les	formulaires EN-V	D-3 et EN
	Surface de référence ér	nergétique							
	SRE:			ons complémen	taires :				
465.	Installation de locaux fri							EN 6	
468.	Serres artisanales ou a	gricoles chauff	ées					EN 7	
474.	Halles gonflables	âtim o nt						EN 8	
449.	lations techniques du ba		natication ou de nombe à	chalour (BAC)	nontonant dos fluidos		(1	76	
449.			natisation ou de pompe à xcepté PACs des villas e			,		75	
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-so	ol comme source de chal	eur (sondes)				65A	
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux s	souterraines comme sour	ce de chaleur (¡	pompage)			65B	
	chaude sanitaire		à l'intérieur ou à l'extérieur, on dispensées d'autorisation	,		d'eau		Annexe	
	- Avec fonction de clima	itisation (pomp	e à chaleur réversible)					EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altit	ude supérieure	à 1000m					Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	puissance supérieure à	70 kW, ou chau	ffage à mazout moye	en ou			
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énergi	es renouvelables					EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau c	haude sanitaire					EN-VD-3	
463.	Installation de ventilatio	n						EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidifica	ation					EN-VD-5	
466.	Installation de productio	n d'électricité p	oar combustible					EN 9	
475.	Résidences secondaires	S						EN-VD-3	
Divers	3								
470.	Installation de chauffage	e en plein air						EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Concep	ot énergétique à soumettr	e à la DGE-DIR	EN				
473.	Bâtiments tertiaires et d	u secteur publi	ic de plus de 1000 m²						
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	ommation électrique pou	r l'éclairage				EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	ommation électrique pou	r la ventilation e	t la climatisation			EN 13	
476.		,	on électrique >0.5 GWh o		GWh)			EN-VD-15	
477.		n à la loi sur l'éi	nergie ou à son règlemer	nt d'application					
	Précisez l'article :								

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

B19

Demande de permis de construire (P) - 241944

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [4]				
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment dé à une transfo		la transformation	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique		☐Assainissement système de char ☐Agrandissement chauffé ☐Installation solaire photovoltaïque		☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*) :	316			
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	B61			
B4	Rue/lieu (*):	Avenue du l	Léman 8		
B5	Dénomination du bâtiment :	Serre de jar	rdin		
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	0			
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT				
В7	Catégorie de bâtiment (*):		Construction particulière (transform	nateur, silo, arrêts	s de bus)
	Classe :		Autres bâtiments non classés ailleu	en	
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		8		
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :		0		
B10	Surface brute des planchers pour le log	jement [m²] :	0 Pour les	s activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³] :		12		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	ux):		
B13	Nombre total de logements après trava	ıux (*) :			
		1 pce : 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou pl	ilus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo			11	
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE	E CHAUFFAGE		
Aide p	oour la saisie: <u>lien</u>				
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	me de chauff	age (*):		
	Principal:				
	Secondaire:				
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :				
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de ch	hauffage (*):		
	Pour générateur principal:				
	Pour générateur secondaire:				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	uction d'eau c	:haude sanitaire (*) :		
	Principal:				
	Secondaire:				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	oroduction d'e	eau chaude sanitaire (*):		
	Pour générateur principal:				
	Pour générateur secondaire:				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (d	date du permis de construire) :	[X] Oui [_] Non
Pour • fair des • dép (At	s diagnostiqueurs amiante du Forum Âm poser le rapport de diagnostic amiante a ttention : le rapport sous forme électroniq	avant le 1er nostic peut aus niante Suisse lu format PDF que doit être s	janvier 1991 (date du permis de cons ssi être dans certaines occasions de (FACH) (<u>lien</u>) - sur <u>la plateforme GDA</u> signé)	type « utilisation	normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste
• joir	ndre à la demande de permis de construi	re 2 exempla	ires papier du rapport de diagnostic	amiante, ainsi qu	e la version pdf.

AUII	RES INFORMATIONS SUR LE BA	TIMENT					
39.	a) Façades, toiture Matér	iau, couleur :					
	Mode	de couverture, couleur :					
	Type de fermeture :	ores Volets					
	b) [] Surface de toiture ou de faç	çade en métal non enduit (par ex	. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²				
44.	Installations de stockage d'hyd (cocher aussi la question No 408)	drocarbures et autres liquides po	uvant polluer les eaux, soumises ou non	soumises à au	torisation	spéciale selon art. 3	32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-charge:	☐ Electrique ☐ Hydrau	ulique b) Rampe/plate-forme aju	forme ajustable: [] Electrique [] Hydraulique			
	c) Contenance du réservoir d'huil	le: litres	d) [] Escalier / tapis roula	oulant servant au transport de personnes			
46.	Raccordement TV/radio :	Antenne collective	Antenne extérieure Ar	ntenne intérieur	е		
		[_] Parabole	Câble téléréseau				
PART	TIE ENERGIE						
	ion thermique (bâtiments, serres on thermique	, locaux frigorifiques)		Comp M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :	Informations	s complémentaires :				
	Qhli (MJ/m².an) :	Informations	s complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli						
	b) Demande de dérogation Qh es	st supérieur à Qhli					
	Dans tous les cas, joindre le fo VD-72	rmulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2	2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtir	nents neufs, jo	oindre les	formulaires EN-V	D-3 et EN-
	Surface de référence énergétique	e					
	SRE:	Informations	s complémentaires :				
465.	Installation de locaux frigorifiques	s et/ou de congélation				EN 6	
468.	Serres artisanales ou agricoles c	hauffées				EN 7	
474.	Halles gonflables					EN 8	
Install	lations techniques du bâtiment						
449.	Installation de refroidissement, de réfrigérants stables dans l'air (HF		aleur (PAC) contenant des fluides es piscines privées			75	
450.	a) Pompe à chaleur utilisant le so	ous-sol comme source de chaleur	r (sondes)			65A	
	b) Pompe à chaleur utilisant les e	eaux souterraines comme source	de chaleur (pompage)			65B	
	c) Pompe à chaleur (air/eau ou a chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions		our le chauffage ou pour la production d'eau			Annexe	
	- Avec fonction de climatisation (oompe à chaleur réversible)				EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitude supér	rieure à 1000m				Annexe	
456.			kW, ou chauffage à mazout moyen ou				
461.	Justificatif de la part minimale d'é	nergies renouvelables				EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage et/ou d'e	eau chaude sanitaire				EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation					EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération / hum	idification				EN-VD-5	
466.	Installation de production d'électr	icité par combustible				EN 9	
475.	Résidences secondaires					EN-VD-3	
Divers	5						
470.	Installation de chauffage en plein	air				EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Co	oncept énergétique à soumettre à	à la DGE-DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur	public de plus de 1000 m²					
	- justificatif selon SIA 380/4 de la	consommation électrique pour l'e	éclairage			EN 12	
	- justificatif selon SIA 380/4 de la	consommation électrique pour la	a ventilation et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs (consom	nmation électrique >0.5 GWh ou f	thermique >5 GWh)			EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation à la loi s	eur l'énergie ou à son règlement c	d'application				
	Précisez l'article :						

B19

Demande de permis de construire (P) - 241944

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérolés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [5]				
B1	Type de travaux (<u>aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond :	Nouveau bâti à une transforr		transformation	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique		☐ Assainissement système de chauf ☐ Agrandissement chauffé ☐ Installation solaire photovoltaïque	fage	☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*):	316			
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	117			
B4	Rue/lieu (*):	Avenue du Lé	éman 8		
B5	Dénomination du bâtiment :	Villa A			
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1			
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT	A 18 -			
В7	Catégorie de bâtiment (*):		Maison individuelle à un logement		
	Classe:		Maisons individuelles		
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		127		
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :	į.	215		
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²] :	Pour les a	activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³]:		1173		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	x): 3		
B13	Nombre total de logements après travai	ıux (*) :	1		
		1 pce :		Nb 3 pce :	. 1
B14	Nb 4 Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	4 pce : nodifient-ils le no		Nb 6 pce ou pl	us:
	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S				
	oour la saisie: <u>lien</u>	11012	Olinoitinos		
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	me de chauffa	nde (*) :		
	Principal: Secondaire:		aleur PAC pour un seul bâtiment		
	Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	10			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de ch	auffage (*):		
	Pour générateur principal:	Sonde géoth	nermique		
	Pour générateur secondaire:				
B17a			naude sanitaire (*) :		
	Principal:	Pompe à cha	aleur PAC		
	Secondaire:				
B17b			au chaude sanitaire (*) :		
	Pour générateur principal:	Sonde géoth	nermique		
	Pour générateur secondaire:				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (d	ate du permis de construire) :	∐ Oui [X]	{] Non
Pour • fair des • dép (Ati	iante dans les bâtiments transformés or tous les cas où la construction a eu lieu ire établir un diagnostic amiante (le diagnos de diagnostiqueurs amiante du Forum Amis poser le rapport de diagnostic amiante au ttention : le rapport sous forme électronique de la demande de permis de construit	u avant le 1er ja nostic peut auss niante Suisse (F au format PDF s que doit être siç	anvier 1991 (date du permis de constr si être dans certaines occasions de ty FACH) (<u>lien</u>) sur <u>la plateforme GDA</u> gné)	/pe « utilisation i	normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste

AUT	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	and the second second	ouleurs à définir ouverture, couleur :						
	Type de fermeture :	[X] Stores	∐ Volets						
	b) Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par ex. en cuivre c	ou zinc) supérieure à	50 m²			
44.	☐ Installations de stock		rbures et autres liquid	des pouvant pollue	er les eaux, soumises	s ou non soumises à aut	orisation	spéciale selon art.	32 OEaux
45	(cocher aussi la question No a) Ascenseur, monte-ch		☐ Electrique ☐	Hydraulique	b) Rampe/plate-f	orme ajustable: [_] Elect	rique []	Hydraulique	
	c) Contenance du réserv	oir d'huile :	litres		d) [_] Escalier / ta	apis roulant servant au tr	ansport c	de personnes	
46.	Raccordement TV/radio	:	Antenne collect	ive [] Ant	enne extérieure	Antenne intérieure	;		
			☐ Parabole	[_] Cât	ole téléréseau				
PART	TIE ENERGIE								
	ion thermique (bâtiments on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)			Compe M	etence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :	157.60	Inform	mations compléme	ntaires :				
	Qhli (MJ/m².an) :	194	Inforr	mations compléme	ntaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou ég	al à Qhli				[X]			
	b) Demande de dérogati	on Qh est sup	périeur à Qhli				\Box		
	Dans tous les cas, join VD-72	dre le formul	aire EN-VD-2a ou El	N-VD-2b et le calc	ul SIA 380/1. Pour l	les bâtiments neufs, jo	ndre les	formulaires EN-V	'D-3 et EN-
	Surface de référence én	ergétique							
	SRE:		Inform	mations compléme	ntaires :				
465.	Installation de locaux friç	gorifiques et/o	u de congélation					EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauff	ées					EN 7	
474.	Halles gonflables							EN 8	
Install	ations techniques du bâ	timent							
449.	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans		enterprenature and and respect to contents.	the state of the s		es	[X]	75	
450.	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	ol comme source de	chaleur (sondes)			[X]	65A	
	b) Pompe à chaleur utilis	sant les eaux	souterraines comme	source de chaleur	(pompage)			65B	
	c) Pompe à chaleur (air/ chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles con					n d'eau		Annexe	
	- Avec fonction de climat							EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu	ide supérieure	à 1000m					Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	puissance supérieur	e à 70 kW, ou cha	uffage à mazout moy	yen ou			
461.	Justificatif de la part min	imale d'énergi	ies renouvelables			[X]		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau c	haude sanitaire			[X]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	1						EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérati	on / humidifica	ation				[X]	EN-VD-5	
466.	Installation de production	n d'électricité p	oar combustible					EN 9	
475.	Résidences secondaires	i.						EN-VD-3	
Divers	;								
470.	Installation de chauffage	en plein air						EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, ar	t 53) - Concep	ot énergétique à soun	nettre à la DGE-DI	REN				
473.	Bâtiments tertiaires et du	ı secteur publ	ic de plus de 1000 m	2					
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	ommation électrique	pour l'éclairage				EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	ommation électrique	pour la ventilation	et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs	(consommation)	on électrique >0.5 GV	Vh ou thermique >	5 GWh)			EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	à la loi sur l'é	nergie ou à son règle	ment d'application					
	Précisez l'article :								

B19

Demande de permis de construire (P) - 241944

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [6]								
В1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond a	Nouveau bâti à une transfor		crire la transformatio	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :				
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique		☐Assainissement système de ☐Agrandissement chauffé ☐Installation solaire photovolt		☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation				
B2	N° de parcelle (*) :	316							
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	117							
B4	Rue/lieu (*):	Avenue du Le	éman 8						
B5	Dénomination du bâtiment :	Villa B							
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	2							
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT								
В7	Catégorie de bâtiment (*):		Bâtiments à plusieurs logemen	nts, exclusivement à	usage d'habitation				
	Classe:		Maisons à deux logements						
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		213						
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		418						
B10	Surface brute des planchers pour le log-	ement [m²] :		ır les activités [m²] :					
B11	Cube SIA [m³]:		2173						
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols e				•				
B13	Nombre total de logements après travau		2						
		1 pce : 4 pce : 2	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou p	plus:				
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo								
CARA	CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE								
		1131LIVIL DL	CHAUFFAGE						
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>	STOTEINE DE	CHAOFFAGE						
Aide po									
	our la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèn	me de chauffaç		ut.					
	our la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèn	me de chauffaç	ge (*) :	ıt					
	our la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal:	me de chauffaç	ge (*) :	it					
	our la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur	me de chauffaç Pompe à cha 15	ge (*) : aleur PAC pour un seul bâtimen	nt.					
B15	our la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]:	me de chauffaç Pompe à cha 15 système de cha	ge (*) : alleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*) :	nt.					
B15	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	me de chauffaç Pompe à cha 15 système de cha	ge (*) : alleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*) :	nt.					
B15	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	me de chauffag Pompe à cha 15 système de cha Sonde géothe	ge (*) : aleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*) : ermique	at .					
B15	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produc	me de chauffag Pompe à cha 15 système de cha Sonde géothe	ge (*) : aleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*) : ermique aude sanitaire (*) :	it.					
B15	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produc	me de chauffaç Pompe à cha 15 système de cha Sonde géotha	ge (*) : aleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*) : ermique aude sanitaire (*) :	at .					
B15	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produc	me de chauffaç Pompe à cha 15 Système de cha Sonde géothe action d'eau cha Pompe à cha	ge (*) : sleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*) : ermique aude sanitaire (*) :	nt.					
B15 B16 B17a	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produc Principal: Secondaire:	me de chauffaç Pompe à cha 15 Système de cha Sonde géothe action d'eau cha Pompe à cha	ge (*): sleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*): ermique aude sanitaire (*): aleur PAC						
B15 B16 B17a	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produc Principal: Secondaire: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production de la principal: Secondaire:	me de chauffaç Pompe à cha 15 Système de cha Sonde géothe action d'eau cha Pompe à cha	ge (*): sleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*): ermique aude sanitaire (*): aleur PAC	it.					
B15 B16 B17a	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur principal: Pour générateur pour la produc Principal: Secondaire: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la produc	me de chauffaç Pompe à cha 15 Système de cha Sonde géothe action d'eau cha Pompe à cha production d'ea	ge (*): aleur PAC pour un seul bâtimen auffage (*): ermique aude sanitaire (*): aleur PAC au chaude sanitaire (*): ermique	ıt ∐ Oui [_] Non				
B16 B17a B17b B18 Amia Pour fair des	our la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèn Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produc Principal: Secondaire: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la produc Principal: Secondaire: La construction a eu lieu avant le 1er jan ante dans les bâtiments transformés our tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er jan ante dans les bâtiments transformés our tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er jan la construction a eu lieu avant le 1er jan	me de chauffaç Pompe à cha 15 Système de cha Sonde géothe action d'eau cha Pompe à cha Pompe à cha Pompe à cha production d'ea Sonde géothe anvier 1991 (da avant le 1er ja postic peut auss iante Suisse (F u format PDF s ue doit être sig	ge (*): auffage (*): ermique aude sanitaire (*): aleur PAC au chaude sanitaire (*): ermique ate du permis de construire): ès le 1er mars 2011) anvier 1991 (date du permis de construire) de construire): si être dans certaines occasions FACH) (lien) sur la plateforme GDA gné)	Oui construire) nous vou s de type « utilisation	us prions de : n normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste				

AUTI	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture								
	Type de fermeture :	Stores St							
	b) [] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (pa	ar ex. en cuivre ou zinc) supérieure à	à 50 m²				
44.	Linstallations de stock	age d'hydroca	arbures et autres liquide	s pouvant polluer les eaux, soumise	es ou non soumises à auto	orisation	spéciale selon art.	32 OFaux	
	(cocher aussi la question Ne		nouros et daties liquide.					or ordan	
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge:	☐ Electrique ☐ Hy	draulique b) Rampe/plate-	-forme ajustable: [_] Elect	rique [] I	Hydraulique		
	c) Contenance du réser		litres	d) [_] Escalier / t	d) [_] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes				
46.	Raccordement TV/radio :		Antenne collective	Antenne extérieure	Antenne intérieure				
			☐ Parabole	Câble téléréseau					
PAR	TIE ENERGIE								
	ion thermique (bâtiment on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)		Compé M	etence ME			
48.	Qh (MJ/m².an):	113.4	Informa	itions complémentaires :					
	Qhli (MJ/m².an):	159.8	Informa	ations complémentaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou ég	gal à Qhli			[X]				
	b) Demande de dérogat	ion Qh est sup	périeur à Qhli						
	Dans tous les cas, join VD-72	ndre le formu	laire EN-VD-2a ou EN-	VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour	les bâtiments neufs, jo	indre les	formulaires EN-V	/D-3 et EN-	
	Surface de référence én	ergétique							
	SRE:		Informa	itions complémentaires :					
465.	Installation de locaux friç	gorifiques et/o	u de congélation				EN 6		
468.	Serres artisanales ou aç	gricoles chauff	ées				EN 7		
474.	Halles gonflables						EN 8		
Instal	lations techniques du bâ	àtiment							
449.	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans			à chaleur (PAC) contenant des fluid et des piscines privées	des	[X]	75		
450.	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	ol comme source de ch	aleur (sondes)		[X]	65A		
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme so	urce de chaleur (pompage)			65B		
	chaude sanitaire			ur, pour le chauffage ou pour la producti on de construire selon l'Art.68c RLATC)			Annexe		
	- Avec fonction de clima	tisation (pomp	pe à chaleur réversible)				EN-VD-5		
	- Se trouvant à une altitu	ude supérieure	e à 1000m				Annexe		
456.				à 70 kW, ou chauffage à mazout mo	oyen ou				
461.	Justificatif de la part min	nimale d'énerg	ies renouvelables		[X]		EN-VD-72		
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau d	chaude sanitaire		[X]		EN-VD-3		
463.	Installation de ventilation	n					EN-VD-4		
464.	Installation de réfrigérati	ion / humidific	ation			[X]	EN-VD-5		
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible				EN 9		
475.	Résidences secondaires	3					EN-VD-3		
Diver	5								
470.	Installation de chauffage	e en plein air					EN-VD-10		
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Conce	pt énergétique à soume	ttre à la DGE-DIREN					
473.	Bâtiments tertiaires et d	u secteur pub	lic de plus de 1000 m²						
	- justificatif selon SIA 38			our l'éclairage			EN 12		
				our la ventilation et la climatisation	_		EN 13		
476.				ou thermique >5 GWh)			EN-VD-15		
477.	Demande de dérogation	n à la loi sur l'é	energie ou à son règlem	ent d'application					
	Précisez l'article :								